PROCÈS-VERBAL
Conseil Municipal du 14 mai 2025 (19h00)

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Le Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 7 mai 2025 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : Mme BERNARD Christine, M. BLANCKAERT Didier, M. BOSC David, M. BRUNET Élisée, M. CHEVRIER Philippe, Mme CIEPIELA Stéphanie, Mme DURAND Claudine, M. FAVAUDON Dominique, Mme GATHIER Régine, M. LOGRADO Carlos, M. MONNEREAU Patrick et M. MOULUN Frédéric

Était absent excusé : M. RENARD Roger (pouvoir à M. FAVAUDON)

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13

Assistait à la réunion : Mme Angélique MARTIN, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 avril 2025
1 DOMAINE ET PATRIMOINE – Signature de la convention avec l'association Oléron Volley-Ball saison 2025
2 DOMAINE ET PATRIMOINE CAMPING – Gratuité de deux emplacements au camping pour l'hébergement des saisonniers du camping et de la commune saison 2025
3 DOMAINE ET PATRIMOINE CAMPING – Gratuité de l'hébergement saison 2025 animateurs club de plage Les Petits Goélands
4 COMMANDE PUBLIQUE – Hébergement saison 2025 MNS
5 INTERCOMMUNALITÉ – Dispositif mobile « ma santé en mouvement »

Compte-rendu des décisions du Maire

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2025

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	**13**	**Voix**	**Unanimité**
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

01 DOMAINE ET PATRIMOINE – Signature de la convention partenariale pour l'animation des activités estivales de Volley-ball, sur la grande plage de La Brée-Les-Bains avec Mme Myriam ALAGUERATEGUY représentante de l'association Oléron Volley Plage, pour la saison 2025

Afin d'assurer l'animation des activités de volley-ball sur la grande plage de la Brée les Bains pour la saison estivale 2025, il est nécessaire de recourir à un prestataire extérieur. Les animations se composent de stages d'initiation, de perfectionnement ainsi que l'organisation de tournois, rencontres amicales, matchs et exhibitions nocturnes.

La période estivale pour ces animations est fixée du 07 juillet au 24 août 2025 (cette période pourra être prolongée en fonction de la fréquentation et des conditions météorologiques) ;
Madame Myriam ALAGUERATEGUY, représentante de l'association Oléron Volley Plage, a candidaté pour l'animation des activités estivales de Volley-ball au cours de la saison 2025.
Au vu de son statut d'association loi 1901, la municipalité choisit d'accorder au prestataire la gratuité de l'occupation du domaine public.

Considérant le projet de convention qui lui est soumis, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de retenir la candidature de Madame Myriam ALAGUERATEGUY pour l'animation des activités estivales de Volley-ball au cours de la saison 2025 et lui accorde la gratuité de l'occupation du domaine public,
- **APPROUVE** les termes de la convention annexée,
- **AUTORISE** la mise à disposition à titre gratuit de deux emplacements au camping municipal « Le Planginot » pour loger les animateurs de l'association Oléron Volley Plage qui seront chargés de l'animation « Volley-ball » de la saison 2025 (2 mois),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités en résultant avec Mme Myriam ALAGUERATEGUY.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

02 DOMAINE ET PATRIMOINE – CAMPING – Gratuité de deux emplacements au camping pour l'hébergement des saisonniers du camping et de la commune saison 2025

Par délibération n°03 du 15 janvier 2025 le Conseil Municipal a autorisé le recrutement d'agents saisonniers. Les contrats de travail seront conclus pour la période du 1er juillet au 31 août 2025 inclus.

Considérant la nécessité de loger le personnel saisonnier et la possibilité de le faire au camping municipal « Le Planginot », le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la mise à disposition à titre gratuit de deux emplacements sur le camping municipal « Le Planginot » pour loger les saisonniers de la commune et du camping de la saison 2025,
- **DIT** que cette mise à disposition est conclue pour la période du 1er juillet au 31 août 2025 inclus.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

03 DOMAINE ET PATRIMOINE – CAMPING – Gratuité de trois emplacements au camping pour l'hébergement des animateurs du club de plage « Les Petits Goélands » saison 2025

Par délibération n°01 du 12 mars 2025, le Conseil Municipal a autorisé le contrat de concession pour l'exploitation du club de plage « Les petits goélands » par l'entreprise ANIM E MOTION Richard Fleury.
Le contrat de concession est conclu pour la période du 1er juillet au 31 août pour une durée de quatre années (2025 à 2028 inclus).

Considérant la nécessité de loger le personnel d'animation et la possibilité de le faire au camping municipal « Le Planginot », il conviendrait que le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la mise à disposition à titre gratuit de trois emplacements sur le camping municipal « Le Planginot » pour loger les animateurs du club de plage « Les petits goélands » de la saison 2025,
- **DIT** que cette mise à disposition est conclue pour la période du 1er juillet au 31 août 2025 inclus.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

04 COMMANDE PUBLIQUE – Frais d'hébergement saison 2025 pour les Maîtres-Nageurs Sauveteurs : autorisation d'inscrire la dépense sur les lignes budgétaires de la Commune

La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron met en œuvre un dispositif de sécurité des plages pour la saison estivale, du 01 juillet au 31 août 2025.
La surveillance de la plage de LA BRÉE LES BAINS est assurée par trois Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (MNS) et deux chefs de secteur assurant la coordination de la surveillance pour l'ensemble de l'Ile d'Oléron.
Le coût de l'hébergement des chefs de secteur est à la charge des communes.

Considérant la nécessité de loger les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs, hors chefs de secteur proche du lieu de surveillance de la plage de La Brée les Bains, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la prise en charge par la Commune de la quotepart des frais d'hébergement des chefs de secteur des MNS, qui incombe à la Commune de LA BRÉE LES BAINS, dont le montant sera arrêté à l'issue de la saison estivale,
- **AUTORISE** la prise en charge par la Commune des frais d'hébergement au camping « Le Planginot » des MNS, qui assureront la surveillance de la plage de LA BRÉE LES BAINS, dont le montant sera arrêté à l'issue de la saison estivale,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget de l'exercice en cours pour chacune de ces dépenses.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

05 INTERCOMMUNALITÉ – Dispositif mobile « Ma santé en mouvement »

Le contrat local de santé de l'ile d'Oléron 2024-2028 prévoit de « faciliter l'accès aux soins et à la prévention ». Lors de la commission santé du 24 janvier 2025, il a été convenu que les communes de l'Ile d'Oléron et la Communauté de communes soutiendraient le dispositif mobile « ma santé en mouvement ».
Ce dispositif prévoit le passage d'un bus de soins et de prévention pour faciliter l'accès aux soins à des publics éloignés et permettant ainsi de limiter la précarité sanitaire d'une partie de la population.

☞ <u>L'offre de soins :</u>
- Consultations gynécologiques, contraception, dépistage du cancer du col de l'utérus, palpation mammaire
- Bilans sanguins, dépistages en santé sexuelle, frottis, prélèvements
- Prescription d'examens et accompagnement à la prise de RDV, orientation
- Vaccination
- Dépistage des risques métaboliques, prise de tension, glycémie, …

- ☞ L'offre de prévention :
  - Sensibilisation et dépistage en santé sexuelle
  - Promotion de la vaccination dont les vaccins obligatoires des enfants
  - Sensibilisation aux dépistages organisés des cancers, sein, utérus et colon
  - Sensibilisation aux risques métaboliques

En 2024, 9 actions ont été réalisées : 4 aux restos du cœur, 2 à la banque alimentaire de Chéray, 1 au lycée CEPMO, 2 à la plage des Saumonards, au total, 182 personnes ont bénéficié de ces actions.

La demande de subvention proposée pour le passage du bus sur la commune s'élève à 315 €.

Pour soutenir la présence du bus « Ma santé en mouvement » et bénéficier d'un passage sur la commune, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de soutenir la mise en place et le suivi de l'action MA SANTÉ EN MOUVEMENT par convention avec le groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis,
- **AUTORISE** le financement à hauteur de 315€ le passage du dispositif mobile et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec le groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis et l'ensemble des documents afférents.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	**13**	**Voix**	**Unanimité**
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

Compte rendu des décisions du Maire

Néant

Questions diverses

Néant

Levée de séance : 19H07

Le secrétaire de séance

M. Didier BLANCKAERT

Le Maire

MAIRIE DE LA BRÉE-LES-BAINS 17 - Charente-Mme

M. Philippe CHEVRIER

Affiché le : 20 JUIN 2025